

Elections au Conseil du Jura bernois (CJB)

Le Conseil du Jura bernois (CJB) est l'organe politique régional pour le Jura bernois et compte 24 membres. Il dispose de compétences spécifiques qui lui sont conférées par le statut particulier prévu pour la minorité francophone du canton de Berne. Le CJB dispose de trois types de compétences :

Des compétences décisionnelles qui lui permettent de statuer sur les demandes de subvention émanant du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds de loterie et du Fonds du sport. Le Jura bernois dispose d'enveloppes financières pour ces trois fonds dont les montants sont octroyés à des projets qui émanent du Jura bernois ou qui ont un lien important avec la région. Le CJB bénéficie également de compétences décisionnelles en matière de nominations de représentant-e-s du Jura bernois dans différentes instances.

Des compétences de négociation qui lui permettent de collaborer régulièrement avec les autorités cantonales ou régionales voisines dans les affaires relevant de la langue, de la culture ou de l'administration d'institutions communes. Dans le cadre des programmes de financement de projets cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers (Interreg), le CJB appuie les projets d'importance pour la région.

Des compétences de participation qui lui permettent notamment de prendre position dans des procédures de consultation ou de corapport.

Comme relevé à plusieurs reprises, il s'agira de la première fois que les élections du CJB s'effectueront sur un cercle électoral unique comprenant l'entier du Jura bernois et plus sur les trois anciens districts de Courtelary, La Neuveville et Moutier. Cette nouvelle configuration donnera davantage de choix à la population dans les bulletins de vote et permettra d'avoir une unité par rapport aux élections au Grand Conseil qui s'effectuent également sur l'entier du Jura bernois. Le CJB se réjouit de l'application de ces nouvelles dispositions et invite vivement la population à se rendre aux urnes le 27 mars prochain.

A la suite de ces élections, les groupements politiques seront contactés par le secrétariat général du CJB afin d'organiser l'entrée dans la législature 2022-2026. Les membres nouvellement élus seront notamment invités à choisir les commissions dans lesquelles ils souhaitent siéger, en fonction de leurs intérêts pour les thématiques qui y sont traitées. Un équilibre entre les différents partis devra dans la mesure du possible être assuré tant au niveau de la composition globale des commissions que de leurs présidences et vice-présidences. La composition des commissions sera officiellement arrêtée à la séance plénière constitutive qui se tiendra le 1^{er} juin 2022. A cette occasion, le cénacle élira les quatre nouveaux membres du Bureau pour la première année de législature (1^{er} juin 2022 - 31 mai 2023). Cette élection est régie par les dispositions du statut particulier et par le règlement de l'institution.



Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

La Neuveville, le 15 février 2022

Rue des Fossés 1
Case postale 524
2520 La Neuveville

T +41 31 633 75 73
www.conseildujurabernois.ch
info.cjb@be.ch

